

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 10 février 2026 à 12 h dans la Salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière, statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

Futur lot 6 688 657 du cadastre du Québec, 2591 à 2613, rue Saint-Hubert, Jonquière – DM-6031 (id-18911) demande une dérogation mineure visant à autoriser l agrandissement du bâtiment principal avec une marge arrière sur rue minimale de 6,30 mètres au lieu de 10 mètres, à autoriser l installation de conteneurs semi-enfouis à une distance minimale de 0 mètre de la ligne de terrain au lieu de 1 mètre et à autoriser l absence en partie d un écran végétal afin de dissimuler les conteneurs semi-enfouis, sur un immeuble situé au futur lot 6 688 657 du cadastre du Québec, 2591 à 2613, rue Saint-Hubert, Jonquière, à la condition suivante :

L espace prévu pour l installation des conteneurs devra être déplacé le plus possible vers l accès piétonnier de la partie de l immeuble portant le numéro civique 2446, rue de la Lorraine.

Futur lot 6 688 653 du cadastre du Québec, 2591 à 2613, rue Saint- Hubert, Jonquière – DM-6032 (id-18913) demande une dérogation mineure visant à autoriser l agrandissement du bâtiment principal avec une marge arrière sur rue minimale de 6,40 mètres au lieu de 10 mètres, à autoriser l installation de conteneurs semi-enfouis à une distance minimale de 0 mètre de la ligne de terrain au lieu de 1 mètre et à autoriser l absence en partie d un écran végétal afin de dissimuler les conteneurs semi-enfouis, sur immeuble situé au futur lot 6 688 653 du cadastre du Québec, 2591 à 2613, rue Saint-Hubert, Jonquière.

Futur lot 6 688 647 du cadastre du Québec, 2591 à 2613, rue Saint- Hubert, Jonquière – DM-6036 (id-18914) demande une dérogation mineure visant à autoriser l agrandissement du bâtiment principal avec une marge arrière sur rue minimale de 6,30 mètres au lieu de 10 mètres, à autoriser l installation de conteneurs semi-enfouis à une distance minimale de 0 mètre de la ligne de terrain au lieu de 1 mètre et à autoriser l absence en partie d un écran végétal afin de dissimuler les conteneurs semi-enfouis, sur un immeuble situé au futur lot 6 688 647 du cadastre du Québec, 2591 à 2613, rue Saint-Hubert, Jonquière.

3000, rue Drake, Jonquière – DM-6037 (id-18921) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d un (1) écran composé d un matériel végétal au lieu du bois traité peint, teint ou verni, du PVC ou du métal prépeint et de l acier émaillé et ayant une hauteur de plus de 3 mètres, sur un immeuble situé au 3000, rue Drake, Jonquière.

3000, rue Drake, Jonquière – DM-6038 (id-18922) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction de clôtures avec l utilisation de fil barbelé, sur un immeuble situé au 3000, rue Drake, Jonquière.

3690, rue Cabot, Jonquière – DM-6041 (id-18929) demande une dérogation mineure visant à autoriser de conserver l aménagement de trois (3) cases de stationnement au lieu de quatre (4), sur un immeuble situé au 3690, rue Cabot, Jonquière.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 15 janvier 2026

L'assistant-greffier,

BASTIEN GAUDET